



Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 01/12/2020

**Cellule de gestion de crise
Vendredi 27 novembre 2020 à 8 H 00**

M. le préfet souhaite la bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour :

- présentation de la situation sanitaire
- situation au sein des établissements scolaires
- questions diverses

Point 1 : Situation sanitaire

**Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne
(données ARS consolidées au 25/11/2020)**

	28/09/20	15/10/20	21/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20	25/11/20
Grand-Est											
Ti GE	38,9	106,0	158,3	353	405,5	445,1	435	386,5	264,5	231,6	176,5
Ti GE 65 ans et +	21,7	66,6	110,7	278,8	325,1	360	392,6	366,4	291,3	271,5	208,8
Tp GE	3,0	7,6	8,8	14,4	16,8	17,2	17,2	16,2	15	14,6	13,2
Marne											
Ti 51	62,3	132,5	178,6	312,5	346,7	373,5	301,5	260,2	177,2	159,5	105,7
Ti 51 65 ans et +	37,1	74,2	134,3	271,3	295,2	327	274,9	240,4	195,3	189,1	147,6
Tp 51	5,1	9,5	10,8	16,2	19,4	19,6	16	15	13,1	12,4	10,4

Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 25/11/2020)

	28/09/20	15/10/20	21/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20	16/11/20	19/11/20	25/11/20
nb hospitalisation 51	36	50	76	103	132	162	173	193	218	223	220
nb réanimation 51	5	13	16	20	20	26	27	40	44	40	45
Décès GE	3726	3768	3787	3858	3915	3975	4050	4143	4266	4381	4592
Décès 51	281	288	295	304	305	309	312	317	326	342	357
Occupation lits réa GE	35	59	74	127	174	207	252	303	342	353	351
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	12,53 %	15,71 %	26,96 %	36,94 %	43,95 %	53,50 %	64,33 %	72,61 %	74,95 %	74,52 %

M. le préfet indique que le département enregistre des données épidémiologiques en nette baisse, il informe les élus au sujet des derniers chiffres enregistrés la veille de la réunion (26/11/2020) dans la Marne :

- Taux d'incidence : 92,9 / 100 000
- Taux de positivité : 10 %
- Taux d'incidence (65 ans et +) = 133 / 100 000
- Taux de positivité (65 ans et +) = 11,8 %

Sur le bassin reimois, l'amélioration déjà considérée la semaine précédente se confirme.

Les données hospitalières et d'occupation des lits de patients Covid-19 en service de réanimation commencent également à décroître : tout porte à croire que le pic épidémiologique vient d'être franchi, les prévisions des analystes étaient pertinentes.

Point 2 : Situation au sein des établissements scolaires

Avant de donner des informations aux élus quant à la situation de la gestion de la pandémie au sein des établissements scolaires M. l'IA-DAASEN indique qu'un changement de recteur vient d'avoir lieu au sein de l'académie de Reims. Olivier Brandouy, a été nommé recteur de l'académie de Reims en Conseil des ministres mercredi 25 novembre. Il succède à Agnès Walch Mension-Rigau.

Au sujet du contexte sanitaire, les services académiques enregistrent également des chiffres en diminution pour la Marne ainsi que des signes positifs en matière d'amélioration de la situation en général :

- Au 27/11/2020, 151 cas sont actuellement en cours de gestion (204 à J-7)
- Le taux d'incidence chez les lycéens a fortement décru au point d'être inférieur à celui des collégiens, et cela est très probablement un des effets de l'enseignement à distance ou de la diminution de la présence au sein des lycées
- les classes fermées administrativement par arrêté préfectoral pour limiter la propagation du virus restent limitées en nombre et ont tendance à diminuer : la classe de BTS commerce international du lycée Libergier vient d'ouvrir, l'école Sainte-Marie de Courtisols a quant à elle fermé (l'ensemble des professeurs ont été déclarés cas contact d'une enseignante testée au départ positive), une classe de 3^e au collège de Frignicourt a fermé (3 cas positifs).

M. l'IA-DAASEN revient également sur la question des problématiques successives que connaît le lycée Joliot Curie de Reims (menace contre une enseignante le 12 novembre, élèves avec des couteaux aux abords de l'établissement récemment) et explique que l'IA-DASEN et lui-même sont très présents sur le site et mettent tout en œuvre pour gérer la situation complexe de cet établissement.

M. l'IA-DAASEN termine son propos en informant les élus qu'un jugement émanant du Conseil d'État a été rendu : la décision prise a consisté en le rejet du référé déposé par les parents anti-masques qui souhaitaient que soit levée l'obligation de son port pour les élèves de 6 ans.

Point 3 : Questions diverses des élus

Avant de donner la parole aux élus, M. le préfet indique que, nonobstant la réouverture des commerces et les récentes mesures prises compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, il a souhaité prolonger l'obligation du port du masque au sein des communes comptabilisant au moins 3500 habitants jusqu'en février.

Intervention de M. de Courson :

L'élu souhaite savoir si les protocoles pour les commerces sont tous prêts, car il semblerait que certains professionnels indiquent qu'ils ne le sont pas dans toutes les branches. M. le député fait également référence à la mesure prise d'interdire les rassemblements religieux de plus de 30 personnes quelle que soit la taille ou la capacité d'accueil au sein des édifices. Il propose que ces établissements puissent fonctionner selon la règle en vigueur dans les commerces : 8 m² par personne.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet explique que les services de l'État sont en lien avec le clergé et les représentants des cultes : la mesure a été construite en concertation. Cette modalité de fonctionnement s'inscrit aussi au sein du contexte de risque d'attentat élevé. M. le Préfet explique que des remontées et des propositions sont actuellement transmises aux services centraux : les modalités d'accueil dans les édifices religieux devraient pouvoir évoluer prochainement. Concernant les protocoles sanitaires au sein des commerces, M. le préfet déclare qu'effectivement le travail d'adaptation des précédentes règles d'accueil est en cours, mais que le bon sens doit primer en attendant la stabilisation et la transmission de directives plus précises. M. le préfet rappelle que chacun a son rôle à jouer et que les maires ont leur part dans ce travail à accomplir pour pouvoir protéger la sécurité sanitaire des administrés aux abords des commerces de proximité.

Intervention de M. Savary :

L'élu indique être indigné par le fait que les restaurants restent fermés, d'après le sénateur, une ouverture aurait été possible avec une amélioration des protocoles. Il déclare que ce type de décision pourrait être territorialisée : il n'est pas normal que des restaurants soient fermés alors qu'on enregistre peu voire pas de cas positifs à l'échelle locale.

Réponse de M. le préfet :

Pour lui la nette amélioration de la situation de Reims provient du fait de la fermeture des bars et des restaurants, la mesure a un sens important dans la lutte contre la diffusion de la maladie.

Intervention de Mme Vautrin :

Après avoir fait remarquer que la situation de la pandémie au sein des Ardennes reste défavorable, elle indique ne pas comprendre cette réalité compte tenu du fait qu'il y a peu de populations jeunes et très peu de zones urbaines denses au sein du département contrairement à ce que l'on peut connaître à Reims. L'élue déclare que si on suivait selon cette logique, il ne devrait pas y avoir de barrières visant à ne pas lever même partiellement la fermeture des bars et des restaurants. L'élue insiste un certain nombre de cafés, de bars, bistros et restaurants devront définitivement fermer malgré les aides et tout l'accompagnement existant : l'absence d'ouverture durant les fêtes sera pour un certain nombre impossible à surmonter.

Concernant les étudiants, l'élue demande à ce que le fonctionnement du second semestre puisse être anticipé afin que tous puissent se projeter et s'organiser en conséquence. L'élue revient sur les vives inquiétudes du monde de l'enseignement supérieur au sujet des étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat en juin dernier et qui passent actuellement leur première année dans le supérieur en totale déconnexion et à distance. Le taux d'échec risque d'être important tout comme le taux de décrochage. L'élue déclare que le malaise est prégnant au sein de l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement supérieur.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet indique que les services de l'État ont conscience de cette difficulté et que cette intervention sera remontée.

Intervention de M. de Courson :

L'élue se déclare également inquiet de la montée de la pauvreté au sein de son territoire, il s'agit essentiellement de jeunes sans emploi, sans formation, parfois intérimaires, ou qui avaient l'habitude de multiplier les CDD ou des contrats précaires qui sont désormais non renouvelés. L'élue explique que les associations caritatives interrogées indiquent de façon globale que les besoins ont augmenté de 20 à 25 % et que cette situation continue à progresser. L'élue s'interroge sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (lancée en octobre 2018) qui a été amplifiée récemment et indique l'absence ou l'insuffisance de moyens se fait ressentir au sein des structures associatives et caritatives. L'élue indique que le plan « 1 jeune 1 solution » est une initiative qui va dans le bon sens, mais cette dernière ne doit pas rester isolée et doit s'amplifier.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet cite l'ensemble des dispositifs existants à ce jour pour les jeunes et les personnes en difficultés pour trouver de l'emploi et indique que la remarque de l'élue sera remontée.

Prochaine réunion : vendredi 4 décembre 2020 à 08 H 00

Le Préfet

Pierre N'GAHANE

